

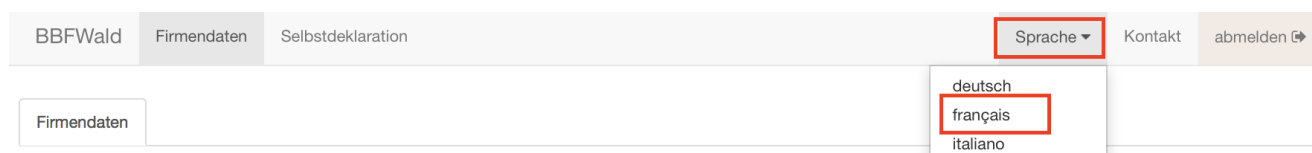
## Guide pour la saisie de l'autodéclaration FFP en ligne

Accès: <https://www.selbstdeklaration.odawald.ch>

Login: Vous trouverez les données d'accès dans le courrier joint.  
Si vous deviez perdre ou oublier vos données d'accès, vous avez la possibilité de demander de nouvelles données à [info@bbfwald.ch](mailto:info@bbfwald.ch).

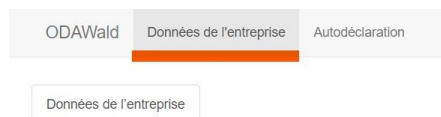
Note importante: L'exactitude des informations doit être confirmée dans les deux onglets (données sur l'entreprise et autodéclaration).

Version française



### Saisie des données de l'entreprise

Cliquez sur le registre „Données de l'entreprise“



Veillez svp contrôler toutes les données de contact et les modifier ou compléter le cas échéant. Si votre entreprise possède un numéro d'identification (IDE), nous vous prions de bien vouloir l'indiquer également. Veuillez svp remplir tous les champs marqué d'une \*.

Si la personne de contact change, vous pouvez le faire savoir par mail à [info@bbfwald.ch](mailto:info@bbfwald.ch)

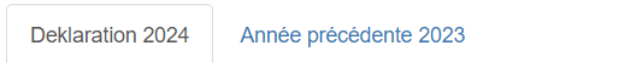
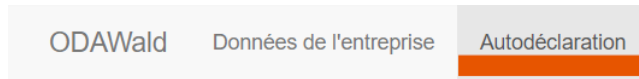
Veillez maintenant confirmer l'exactitude de vos indications

Nous confirmons l'exactitude des données.

Actualiser

et passez à l'onglet «Autodéclaration».

## Saisie de l'autodéclaration



Vous pouvez maintenant commencer la saisie. Vos dernières données se trouvent dans l'onglet «Année précédente 2023».

- Taille de l'entreprise:** Précisez tout d'abord le chiffre d'affaires produit par les travaux forestiers. Le montant de la contribution de base sera automatiquement adapté.
- Données sur le personnel:** Saisissez maintenant le nombre d'employés dont le taux d'occupation est inférieur ou égal à 50% et le nombre d'employés occupés à plus de 50%. Le chef d'entreprise est également considéré comme employé et doit être compté. Les employés dont le salaire est inférieur à CHF 10 000 ne doivent pas être déclarés (référence: [Complément n°1 au Règlement du Fonds pour la formation professionnelle forestière](#)).
- Affiliations:** Veuillez svp cliquer sur le champ correspondant.
- Documents:** Si vous avez déclaré une contribution de base réduite, voire nulle, le chiffre d'affaires issu d'activités dans l'économie forestière doit être attesté par des justificatifs. Dans ce cas, vous pouvez par exemple joindre un extrait des comptes d'exploitation ou des certificats de salaire.
- Confirmation:** Vous confirmez ici l'exactitude de vos données et votre déclaration sera terminée.
- Nous confirmons l'exactitude des données. Actualiser
- Impression:** Vous pouvez imprimer votre déclaration à l'aide de la fonction «Imprimer la page»

